

BTS PODO-ORTHÉSISTE

E5 : TRAVAUX PRATIQUES Sous-épreuve U.51 : Conception et réalisation de chaussures orthopédiques

Session 2005

Durée : 36h30

Coefficient : 8

Matériel autorisé :

Calculatrice conformément à la circulaire N°99-186 du 16/11/1999

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 3 pages, numérotées de 1/3 à 3/3.

BTS Podo-orthésiste	Session 2005
U.51 : Conception et réalisation de chaussures orthopédiques	POE5CRC
Coefficient : 8	Durée : 36h30
	Page : 1/3

E5 TRAVAUX PRATIQUES
U.51 CONCEPTION ET RÉALISATION DE CHAUSSURES ORTHOPÉDIQUES

A. TRAVAUX PRATIQUES

Étude, conception, réalisation et adaptation d'une paire de chaussures orthopédiques

Après tirage au sort, un patient vous est confié pour la réalisation d'une paire de chaussures orthopédiques.

Un membre du jury vous remettra une prescription médicale, établie par un médecin membre du jury.

Vous aurez à réaliser un appareillage répondant à la prescription médicale.

Vous pourrez réaliser un ou des essayages.

La convocation de votre patient est laissée à votre initiative en fonction de sa disponibilité. Vous en informerez le responsable de l'examen.

On vous demande :

1. Procéder, **seul avec le patient**, à l'examen clinique, à la prise de mesures et à la prise de moulage si nécessaire : conclure sur l'examen clinique.
2. Réaliser les formes :
 - soit par moulage,
 - soit par mise aux mesures de forme.
3. Réaliser les orthoprothèses et ou une orthèse.
4. Procéder, seul avec le patient, à l'essayage (facultatif).
5. Effectuer le patronnage, la coupe et le piquage de la paire tiges.
6. Effectuer le montage et le finissage de l'appareillage.
7. Constituer le dossier qui regroupe toutes les informations nécessaires à la réalisation technique de cet appareillage.

Ce dossier doit comprendre les parties suivantes :

- a. Les conclusions de l'examen clinique.
- b. Les prises d'empreintes et la prise de mesures.
- c. Les fiches de fabrication.
- d. La proposition référencée d'appareillage (Liste des produits et prestations remboursables-code de la sécurité sociale).

Nota :

Pour des raisons techniques, dans les instants qui précèdent sa prestation devant le jury le candidat dispose d'une heure de préparation et adaptation seul avec le patient.

A chaque pause dans le déroulement de l'épreuve, le candidat devra remettre au surveillant de l'épreuve :

- a. Les éléments du dossier.
- b. L'appareillage en cours de réalisation.
- c. L'ensemble des éléments du travail réalisé devra être remis à la fin de l'épreuve, pour être transmis aux membres du jury.

BTS Podo-orthésiste	Session 2005
U.51 : Conception et réalisation de chaussures orthopédiques	POESCRC
Coefficient : 8	Durée : 36h30
	Page : 2/3

B. SOUTENANCE DE TRAVAUX RÉALISÉS – PRÉSENTATION DU RAPPORT DE STAGE (20 min + 10 min)

Présentation de l'appareillage au jury

Vous disposez d'une préparation d'une heure avec votre patient, puis d'un entretien d'une demi-heure avec le jury.

Dans un premier temps :

- Vous présenterez votre travail en justifiant vos choix techniques,
- Vous exposerez les modifications que vous pourriez être amenées à effectuer pour améliorer la qualité de votre appareillage.

Dans un second temps :

- Le jury contrôlera la bonne adaptation de votre appareillage,
- Vous répondrez à ses questions, concernant votre réalisation, ainsi que votre rapport de stage.

BTS Podo-orthésiste	Session 2005
U.51 : Conception et réalisation de chaussures orthopédiques	POE5CRC
Coefficient : 8	Durée : 36h30
	Page : 3/3